

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>  <b>3-EN-UN technique Super Dégraissant</b>	Page : 1
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/1/2006
<b>3-EN-UN</b>	

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : 3-EN-UN technique Super Dégraissant  
Utilisations recommandées : Dégraissage industriel  
FOURNISSEUR : Europarc du Chêne  
Adresse : 11 Rue Edison  
69500 BRON  
FRANCE  
Téléphone : +33 4 72 14 67 47  
Télécopie : +33 4 72 14 67 49  
Courriel : info@wd40.fr  
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : (33) (0)1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :  
Effets néfastes sur la santé : Irritation de la peau.  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques  
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Dangers physiques et chimiques :  
- Incendie ou explosion : Récipient sous pression  
Gaz liquéfié extrêmement inflammable  
Gaz plus dense que l'air; peut se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance  
Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée  
Classification du produit : Selon les critères de la Communauté Européenne, ce produit est classé comme:  
- EXTREMEMENT INFLAMMABLE  
- IRRITANT  
- DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :  
Nature chimique : Aérosol à base de naphta léger (pétrole), hydrotraité, propulsé par du gaz de pétrole liquéfié

Composants contribuant aux dangers :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Gaz de pétrole liquéfiés</u>	: 20 - 40 %	68476-85-7 / 270-704-2 / 649-202-00-6	F+	12
<u>Naphta léger (pétrole), hydrotraité</u>	: 60 - 100 %	64742-49-0 / 265-151-9 / 649-328-00-1	F Xn N	11-38-51/53-65-67

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air  
En cas de malaise : Appeler un médecin  
Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés  
Rinçage à l'eau immédiat et abondant  
En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin  
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées  
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste  
Ingestion : Rincer la bouche à l'eau  
Consulter un médecin  
Protection des sauveteurs : Ne pas pénétrer sans un équipement de protection approprié

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2
	Version : 2
<b>3-EN-UN technique Super Dégraissant</b>	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/1/2006
	<b>3-EN-UN</b>

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Dioxyde de carbone (CO2) Poudres
Moyens d'extinction déconseillés :	Eau pulvérisée
Dangers spécifiques :	Récipient sous pression. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne : Dégagement possible de vapeurs toxiques Les mélanges gaz-air sont explosifs Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance
Méthodes particulières d'intervention :	Faire évacuer la zone dangereuse Ne pas respirer les fumées Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement
Protection des intervenants :	Protection complète du corps Appareil de protection respiratoire isolant autonome

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Ne pas respirer les gaz Ne pas fumer Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées Equipement de protection : - appareil de protection respiratoire isolant autonome - vêtements de protection appropriés Ventiler mécaniquement la zone de déversement, en prévenant la formation de mélanges explosifs avec l'air
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas déverser à l'égout (risque d'explosion)
Méthodes de nettoyage :	
- Récupération :	Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.
- Nettoyage/décontamination :	Laver la zone souillée à grande eau
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION

Mesures techniques :	Ventilation Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles Matériel et équipements utilisables en atmosphère explosive
Précautions à prendre :	Eviter les températures élevées Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Interdiction de fumer Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Conseils d'utilisation :	Ne pas vaporiser à proximité d'une flamme ou d'un corps incandescent Ne pas percer l'emballage, même vide, après usage Procéder par brèves pressions sans pulvérisation prolongée

### STOCKAGE

Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - dans un endroit frais et bien ventilé - à l'écart de toute source d'ignition - à l'abri du rayonnement solaire direct - à une température ne dépassant pas 30 °C

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>  <b>3-EN-UN technique Super Dégraissant</b>	Page : 3
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/1/2006
<b>3-EN-UN</b>	

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Matières incompatibles : Oxydants puissants  
Bases fortes  
Matières comburantes

Matériaux d'emballage :  
- Recommandés : Emballage d'origine  
- Contre-indiqués : Caoutchoucs  
Matières plastiques

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail  
Capter les vapeurs à leur point d'émission

Paramètres de contrôle :  
- France : Butane :  
VME : 800 mg/m<sup>3</sup> (1900 ppm)

Equipements de protection individuelle :  
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante :  
Appareil de protection respiratoire autonome isolant  
- Protection des mains : Gants antistatiques  
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374  
Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
- Protection de la peau et du corps : Vêtements antistatiques  
Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail  
Se laver les mains après toute manipulation

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Aérosol  
Couleur : incolore  
Odeur : caractéristique  
Caractéristiques d'inflammabilité :  
- Point d'éclair : Gaz propulseur : < -20 °C  
Limites d'explosivité dans l'air :  
- Inférieure : 0.8 % (volume)  
- Supérieure : 9.0 % (volume)  
Solubilité :  
- dans l'eau : Insoluble

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi  
Réactions dangereuses :  
- Conditions à éviter : Peut exploser ou s'enflammer :  
- au contact d'un point chaud ou d'une flamme  
- Matières à éviter : - oxydants puissants  
- acides  
- bases fortes  
- matières comburantes  
- Produits de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :  
Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) , Divers fragments hydrocarbonés

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4
	Version : 2
<b>3-EN-UN technique Super Dégraissant</b>	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/1/2006
	<b>3-EN-UN</b>

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Symptômes aigus :	Maux de tête Somnolence Vertiges Nausées Vomissement Perte de coordination Dépression du système nerveux central Perte de connaissance Convulsions Coma
Effets locaux :	Irritant pour la peau Peut provoquer une irritation légère et passagère des muqueuses oculaires

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance :	Butane : Temps de demi-vie dans l'eau : < 2.6 jours Temps de demi-vie dans l'air : 3.2 jours Isobutane : Temps de demi-vie dans l'air : 6.9 jours (données bibliographiques)
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Toxique pour les organismes aquatiques Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Destruction/Élimination :	Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur
EMBALLAGES SOUILLES :	
Interdictions :	Ne pas percer ou brûler après usage
Décontamination/nettoyage :	Vider complètement les emballages avant élimination
Destruction/élimination :	Détruire en installation autorisée
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
- No ONU	1950
Voies terrestres :	
- Rail/route (RID/ADR) :	Classe : 2 Etiquetage : 2.1 Code de classification : 5F
Voie maritime (OMI/IMDG) :	Classe : 2 Etiquetage : 2.1 Fiche de sécurité (FS) : F-D, S-U
Voie aérienne (OACI/IATA) :	Classe : 2.1 Etiquetage : 2.1
REMARQUE :	Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5
	Version : 2
<b>3-EN-UN technique Super Dégraissant</b>	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/1/2006
	<b>3-EN-UN</b>

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Symboles et indications de danger :



- EXTREMEMENT INFLAMMABLE (F+)  
- IRRITANT (Xi)  
- DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT (N)

- Phrases R :

R12 : Extrêmement inflammable.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrases S :

S 9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé  
S23 : Ne pas respirer les aérosols.  
S24 : Eviter le contact avec la peau.  
S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

- Phrases complémentaires :

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas brûler ou percer même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants.

AUTRES REGLEMENTATIONS :

France :

Maladies professionnelles (tableau(x) n° 84) : concerné

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R du § 3 :

R11 : Facilement inflammable.  
R12 : Extrêmement inflammable.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Références bibliographiques :

Bureau Européen des substances Chimiques (ECB)  
IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)  
INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)  
HSDB (Hazardous Substances Data Bank) (National Library of Medicine)  
RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)

\* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6
	Version : 2
<b>3-EN-UN technique Super Dégraissant</b>	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/1/2006
	<b>3-EN-UN</b>

## 16. AUTRES INFORMATIONS (suite)

Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS  
6 rue des Boucheries F-60400 NOYON  
www.reachelp.com  
Safety Made Easy with www.lisam.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

**Fin du document**